

AR Prefecture		REPUBLIQUE FRANÇAISE
046-214601379-20260303-20260303		Commune de LABASTIDE-MARNHAC
Reçu le 12/03/2026		Département du LOT
Publié le 12/03/2026		

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	14	14

Date de la convocation le 19/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de LABASTIDE-MARNHAC s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Daniel JARRY, Maire

Etaient présents : Daniel JARRY, Josiane MIO-BERTOLO, Fabrice CLARY, Marie CALMON LAGARRIGUE, Julian GOMEZ, Evelyne CRABOL, Evelyne DESCHAMPS, Jean-Jacques BOUSQUET, Jean-Marc LAVIALE, Liliane RESSEGUIER, Sylvie LOUIS, Pierre MASSABEAU, Benoît JURASCHEK, Olivier TAURAND

Absents : Sylvia BAQUE

Secrétaire de séance : Fabrice CLARY

DELIBERATION n°202603003

Objet : OPERATION 40833P – Remplacement encastres de sol HS au château – A25-9PL A25- Château LABASTIDE-MARNHAC – P BOURG

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet d'éclairage public cité en objet.

- 1- Approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energie du Lot,
- 2- Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- 3- S'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,
- 4- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application Informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,

AR. **Prefecture**

Pour copie conforme,

046-214601379-20260303-202603003-DE

Reçu le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

le secrétaire de séance

Fabrice CLARY



LE MAIRE,
Daniel JARRY



Publié le
Transmis le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>